

CHAUDS LES BALLONS, CHAUDS ! EPS



Vous n'ignorez plus, chers collègues, que les profs d'EPS sont menacés de perdre leurs forfaits de 3 heures d'animation de l'association sportive. La raison de cette remise en cause : la rentabilité !



Un exemple : 1600 élèves au lycée Diderot et seulement 9% de licenciés l'année dernière. Pour Monsieur le Recteur, c'est nettement insuffisant. Récupérer ces forfaits pour les transformer en heures de cours permettrait une réelle économie en terme de postes. Nous sommes 8 enseignants concernés soit 24 heures récupérées en heures d'enseignement ; ne resteraient plus que 6 profs et 16 heures sup.

Cette remise en cause aura au moins eu quelques effets positifs, à savoir : provoquer des réunions au sein des équipes, établir un diagnostic afin de recadrer le projet d'AS.

Dès 2004 un memento à l'usage du président d'association sportive d'établissement scolaire était adressé aux Chefs d'établissement. Composé de 13 fiches, notamment la n° 4 qui traite de l'emploi du temps des élèves :

- Les activités de l'AS font partie de l'emploi du temps de l'élève
- La période hebdomadaire réservée aux activités de l'AS demeure le mercredi après-midi
- Les choix suivants peuvent favoriser le fonctionnement de l'AS :
 - Ne pas occuper le mercredi après-midi par des cours ou des devoirs surveillés
 - Éviter la journée continue systématique
 - Libérer les élèves lorsque le calendrier sportif l'impose

Forts de ces révélations, nous avons reconsidéré notre problème de pourcentage. Combien d'élèves sont-ils réellement libres le mercredi après-midi ?

Pas les internes qui, pour pouvoir rentrer chez eux le vendredi soir, font journée continue le mercredi.

Pas les élèves de terminales qui sont bombardés de DST cet après-midi là.

Les élèves de la SEP eux sont en atelier le mercredi après-midi.

Ces comptes-là étant établis, le nombre d'élèves disponibles le mercredi après-midi se trouve réduit de moitié.

Quand nous cherchions des solutions - diminuer le prix de la licence, diversifier les activités, multiplier les tournois internes, engager des défis profs - élèves - nous avons oublié de poser une question toute simple : que peut-on produire sans « matière première » ?

Du coup, depuis quelques semaines, judicieusement placée à gauche de la pendule géante de la salle des profs du lycée Diderot, on peut lire sur une belle affiche :

La Note de service n° 87-379 du 1er décembre 1987

Précise les CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION SPORTIVE

« La période hebdomadaire réservée aux activités de l'association sportive demeure le mercredi après-midi. Il est donc nécessaire que l'emploi du temps général de l'établissement tienne compte de cette disposition afin de préserver une période d'activités et de rencontres sportives commune à tous les établissements. »

Il est toujours intéressant de se reporter aux textes officiels. Ils permettent de redéfinir les responsabilités. Loin de moi l'idée de refiler la patate chaude. D'ailleurs en EPS, ça s'appelle... les balles brûlantes !

Jean-Luc BARRAL